

## PRESENTATION DU CONTEXTE

Notre parrainage est avant tout un acte de solidarité qui engage trois parties :

- Un parrain ou une marraine de France et d'Europe sensibilisé à la situation dramatique que traverse le Liban et tout particulièrement à celle de ses enfants en grande vulnérabilité aujourd'hui
- L'Orphelinat et l'École d'Orientation Sociale des Pères Antonins (appelé Le foyer des Antonins) que nous avons visité au cours de notre voyage au Liban en novembre dernier 2022, engagé depuis 2020 pour offrir à des enfants l'espoir d'un avenir meilleur,
- Notre association française Cœur sans frontières qui s'engage aux côtés de cet orphelinat dans une relation de confiance et de fidélité comme de véritables partenaires

Cœur sans frontières a à cœur aujourd'hui d'apporter son soutien aux enfants les plus vulnérables dans un pays le Liban qui traverse une situation dramatique, à travers une institution libanaise **Le foyer des Antonins** qui les héberge, les scolarise, et leur assure protection et sécurité.

Pour ce faire, nous lançons un appel pour parrainer 62 enfants accueillis dans l'Orphelinat et École d'Orientation Sociale des Pères Antonins – Mrouj, au Liban qui a besoin d'aide et d'appui pour continuer sa mission. Localisé dans la région de Mrouj -Metn, à 30 minutes de Beyrouth à une altitude de 1,250 mètres cette institution, connue sous l'appellation **le foyer des Antonins** offre à des orphelins et à des enfants défavorisés, et vulnérables, des services sociaux, culturels, financiers et éducatifs totalement gratuits.

Il a pour mission de réintégrer, former, éduquer, encadrer et protéger

- ⇒ Des orphelins,
- ⇒ Des enfants et préadolescents déscolarisés issus de familles qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui n'ont plus les moyens de les scolariser, et même de les nourrir
- ⇒ Des enfants en danger vivant dans des conditions familiales difficiles

Parmi lesquels certains ont des difficultés d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...), un déficit d'attention ou des troubles de comportement.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 62 enfants ont été accueillis : âgés de 3 à 17 ans sont scolarisés en maternelle au sein du Foyer des Antonins pour les petits, au Collège des Sœurs des Saints Cœurs » à Dhour Choueir - Metn - Mont Liban (de la CP à la classe de 3eme) pour les écoliers et collégiens qui suivent un curriculum ordinaire, à l'École « Hope Center » à Bhersaf - Metn - Mont Liban pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage.

L'objectif de l'Orphelinat et École d'Orientation Sociale est de mobiliser toutes les compétences pour donner à ces enfants les meilleures chances de réussite, leur offrir une scolarisation de qualité et contribuer ainsi à leur épanouissement : Ils sont accompagnés de tuteurs et de tutrices pour les assister dans leurs études, ils sont hébergés et nourris dans le foyer pour la plupart d'entre eux.

Confrontée à la crise économique que traverse le Liban, votre parrainage nous aidera à maintenir en vie cet Orphelinat et Ecole dans ce soutien vital qu'il apporte à ces enfants et à leurs familles. C'est pour toutes ces raisons, que Cœur sans frontière, forte de la relation de confiance qu'elle a établi avec le Père Roland Aoukar directeur de cet orphelinat et de son école, lance cette opération de parrainage auprès de ses adhérents, amis et soutiens

## LES ENGAGEMENTS DE CE PARTENARIAT PORTÉ PAR CŒURS SANS FRONTRIÈRES

- En lien et avec le concours du foyer des Antonins et le Père Roland Aoukar **Cœur sans frontières** attribuera un enfant à chaque parrain ou marraine,
- Un profil (sous forme de fiche détaillée) de chacun des enfants parrainés avec son seul prénom et sa photo, sera remis au parrain ou marraine précisant son âge, sa situation personnelle et sociale (son histoire, ses conditions de vie), l'établissement scolaire où il est inscrit, ses goûts artistiques ou toute autre information susceptible d'aider le parrain ou la marraine à le connaître (à l'exclusion des coordonnées des parents pour les enfants qui ont des familles)
- Le foyer des Antonins portera à la connaissance du parrain ou marraine, d'une manière régulière des informations sur tout ce qui permettra au parrain ou à la marraine d'établir et de faciliter la relation à créer et à entretenir avec lui (ses progrès scolaires, sa santé, et tout changement survenu dans sa situation) et selon l'âge de l'enfant il sera envisagé d'organiser des rencontres What's App ou en virtuel sur Zoom entre le parrain ou marraine et son ou sa filleul (le) et de rendre accessible une correspondance entre eux
- Cœurs sans frontières s'assurera auprès du Foyer des Antonins du suivi des enfants parrainés et organisera des voyages sur place pour rendre compte aux parrains et marraines des réalisations qui ont été rendues possibles grâce à leurs parrainages
- L'Orphelinat et l'École d'Orientation Sociale portera à la connaissance de Cœur sans frontières la destination des fonds versés par les parrains et leurs marraines dans un rapport annuel selon leurs règles et usages en la matière

## LE COUT DU PARRAINAGE

Votre don n'est pas reversé à la famille de votre filleul. Il est utilisé pour financer cet orphelinat qui assure à ces enfants éducation, hébergement et prise en charge alimentaire.

**Le parrainage** s'élève à 720 euros par an et par enfant, quelle que soit la classe de l'enfant et lui assure une contribution à la prise en charge par le Foyer des Antonins des frais de scolarité, des fournitures et matériel scolaire, l'accès à des activités d'animation périscolaires, le tutorat et la supervision pédagogique, l'hébergement, le complément alimentaire quotidien et les frais de transports pour ceux qui sont scolarisés à l'extérieur de l'orphelinat.

## COMMENT PAYER :

Plusieurs possibilités s'offrent à vous : paiement immédiat ou en deux mensualités échelonnées au profit de de l'Orphelinat et École d'Orientation Sociale via l'association française Cœurs sans frontières

## **L'ENGAGEMENT DES PARRAINS**

Dans la mesure du possible, un engagement sur une durée d'un an afin de donner le meilleur départ possible à l'enfant en lui assurant une stabilité. Mais le parrain reste libre d'y mettre fin à tout moment, en respectant, s'il le peut, le préavis de 3 mois.

Après avoir lu la charte de parrainage ci-dessus le parrain ou la marraine s'engage à nous communiquer ses coordonnées personnelles (identité, adresse, téléphone, mail), sur une fiche à télécharger sur notre site internet